



Procès Verbal de réception des travaux de pierre
de taille, maçonnerie, Charpente, Couverture, Serrurerie,
Vitrerie, Parblancherie et peinture à l'huile locatis à la
Construction de l'Eglise du Poizat Canton et arrondissement
de Moulins, Département de l'Ain, dont l'adjudication a été
confiée à Claude Poucet et Claude Marie Lépasse entrepreneurs
représentants leurs autres associés sous la direction de
Michel Clere architecte :

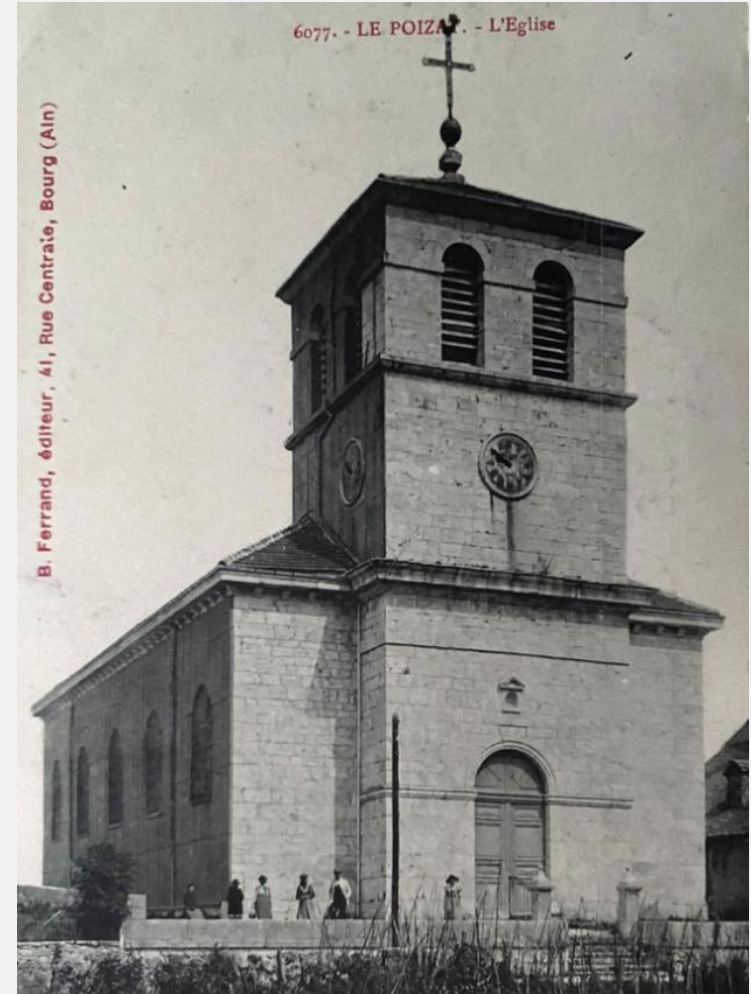
L'architecte soussigné qui a étudié et dirigé les travaux
compris dans l'adjudication de l'Eglise du Poizat tranchée
le 8 juillet 1832 approuvée par M. le Préfet, le Javens de
Claude Marie Lépasse, Joseph Marie Bourbon, Antoine Mercier,
et Pierre Joseph Muraudet qui présentent pour leurs associés
solidaires Claude Joseph Poucet père et Jean Claude Mercier tous
ouvriers et entrepreneurs en bâtiment qui chargent des autres
est à dire Claude Marie Lépasse et Claude Joseph Poucet
de correspondre avec l'administration et donner signatures
valables pour acquiescer tous les mandats à délivrer par la
Commune.

Pendant cette construction, l'on a éprouvé diverses augmentations
et changements nécessités par les circonstances qui n'ont pas été prévus
dans le projet. ces travaux ont fait l'objet d'un procès verbal
de reconnaissance à la date du 10 de ce mois où sont détaillés
les causes et les circonstances qui y ont donné lieu. Lequel est
joint au présent.

Le résultat de ce procès verbal est que tous les travaux

Le Poizat : 6 avril 1834 :

**Procès-verbal de réception des travaux de construction
de l'Eglise du Poizat.**



toutes les règles de l'art; Estime qu'il y a lieu de faire payer
aux entrepreneurs la somme de deux mille cinq cent quarante
deux francs pour solde général des travaux qu'ils ont exécutés
à la construction de l'église dont il est question et par mandat
à l'architecte. Clere par mandat séparé celle de neuf cent
quarante sept francs quatorze centimes pour solde définitif
de ses honoraires.

Fait, rédigé et certifié par l'architecte
Poussignac à Nantes le 6 avril 1834.

Clere
C.